

**FORMATION MEDICALE CONTINUE**

# Prise en charge coordonnée en médecine ambulatoire des patients en prévention secondaire après syndrome coronarien aigu

Ce programme de FMC original, dédié aux professionnels de santé libéraux, a été réalisé à l'initiative de l'UFCV avec le soutien de MSD France.



UNION NATIONALE DE FORMATION CONTINUE  
ET D'ÉVALUATION EN MÉDECINE CARDIOVASCULAIRE



Avec le soutien institutionnel de



**INVITATION**

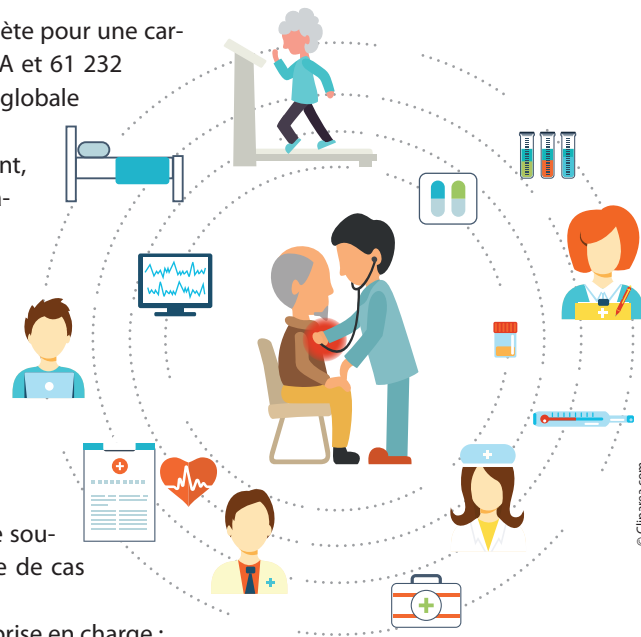
## ► ÉTAT DES LIEUX

Avoir présenté un accident thrombotique aigu coronarien est un marqueur de risque cardiovasculaire absolu élevé.

En 2012, 222 016 patients domiciliés en France ont eu une hospitalisation complète pour une cardiopathie ischémique. Parmi eux, 123 099 patients ont été hospitalisés pour SCA et 61 232 pour un infarctus du myocarde<sup>(1)</sup>. C'est dire l'importance d'une prise en charge globale pour limiter le risque cardiovasculaire.

L'organisation de la prise en charge, bien codifiée pour la phase aiguë de l'accident, se révèle en pratique beaucoup moins clairement précisée à la sortie de l'hospitalisation, et ce pour des raisons qui tiennent essentiellement à la durée de plus en plus courte des hospitalisations et à l'absence de coordination entre pratiques hospitalière et ambulatoire en lien avec le fonctionnement en « silo » de chaque profession de santé.

*(1) L'état de santé de la population en France – Rapport 2015 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.*



## ► EN PRATIQUE

Fort de ce constat, l'UFCV propose aux professionnels de santé libéraux, avec le soutien institutionnel de MSD France, un programme de formation, sous la forme de cas cliniques interactifs, qui a pour ambition de :

- mettre en place un parcours de santé coordonné pour limiter les ruptures de prise en charge ;
- coordonner au mieux les différentes options thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses ;
- corriger les facteurs de risque permettant la reprise professionnelle.

Ce programme, conçu sous l'égide d'un Comité Scientifique et Pédagogique multidisciplinaire, sera décliné à l'échelle nationale par un binôme cardiologue/médecin généraliste.

En espérant que ce programme sera utile à votre pratique quotidienne, nous vous souhaitons de très bonnes réunions.

Dr Patrick Assyag

Dr Eric Perchicot

## ► UN PROGRAMME DE FMC CONÇU EN TOUTE INDÉPENDANCE

- Ce programme a été élaboré par un Comité Scientifique et Pédagogique sous la responsabilité de l'UFCV qui a assuré la validation du contenu.
- Le partenaire institutionnel de ce programme, MSD France, a scrupuleusement respecté le Code de Bonnes Pratiques relatif aux partenariats entre les entreprises de santé et les organismes de formation.  
« Les entreprises qui participent aux actions de formation garantissent aux organismes de formation agréés un strict respect de leur indépendance scientifique et pédagogique ».

## ► COMITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE (CSP)

- Dr Patrick Arnold, *Mulhouse*
- Dr Patrick Assyag, *Paris*
- Dr Jean-Pierre Binon, *Désertines*
- Dr Jean-Baptiste Caillard, *Trélazé*
- Dr Thierry Carrière, *Schiltigheim*
- Pr Pierre-Louis Druais, *Le Port-Marly*
- Dr Frédéric Fossati, *La Madeleine-Lille*
- Dr Maxime Guenoun, *Marseille*
- Dr Serge Kownator, *Thionville*
- Dr Joël Ohayon, *Bordeaux*
- Dr Eric Perchicot, *Cavaillon*
- Dr Grégory Perrard, *Bailleul*
- Dr Elisabeth Pouchelon, *Toulouse*
- Dr Vincent Pradeau, *Cenon*
- Pr François Schiele, *Besançon*
- Dr Marc Villaceque, *Nîmes*
- Dr Jean-Michel Walch, *Aulnay-sous-Bois*

MSD se réserve le droit d'annuler l'événement jusqu'au jour même de celui-ci, si le nombre de participants présents est inférieur ou égal à 3 (hors collaborateur MSD et orateur(s)). Dans ce cas, les frais de transport, à l'exclusion de tout autre frais, de ces participants présents sur place pourront être remboursés sous réserve d'avoir été soumis préalablement, dans le cadre de la déclaration de cet événement, pour avis aux instances ordinaires et d'avoir fait l'objet d'un avis favorable. Conformément à l'Article L.4113-6 du Code de la Santé Publique, préalablement à la tenue de la réunion, MSD France a transmis pour avis au Conseil de l'Ordre compétent la présente invitation qui vaut convention. Bien entendu, si un avis défavorable du Conseil de l'Ordre compétent était émis, cela pourrait amener MSD France à annuler cette invitation. Nous vous précisons que cette invitation est personnelle et ne peut nullement être transférée à un tiers. En acceptant cette invitation, vous vous engagez à : i) ne pas utiliser les pouvoirs ou l'influence qui peuvent vous être conférés dans le cadre de vos fonctions officielles éventuelles pour influencer une décision, une action ou une abstention en faveur des activités du groupe Merck & Co, Inc.; ii) effectuer, le cas échéant, toutes les déclarations d'intérêts, notifications et/ou à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès de l'hôpital ou de toute autre institution dont vous dépendriez, et/ou de votre employeur. MSD France traite des données personnelles dans le cadre de ses relations avec les professionnels de santé et notamment pour mener des actions de formation ou d'information, conduire des études de marché, enquêtes de satisfaction ou suivre l'intérêt sur l'information délivrée, mettre en place des collaborations scientifiques ou des actions de recherche, ainsi qu'éventuellement à des fins de conformité légale et réglementaire et de relations commerciales. Ces données peuvent être communiquées aux sociétés du groupe Merck & Co, Inc. en France, à son bureau européen, ainsi qu'à la Maison Mère de MSD France, Merck & Co., Inc. (Etats-Unis d'Amérique), en particulier dans le cadre de ses activités de consolidation et de contrôle de la gestion financière des sociétés du Groupe et afin d'en assurer la conformité légale et réglementaire. A ce titre, Merck & Co., Inc. a adhéré à la Sphère de sécurité (« Safe Harbor »), dont les principes garantissent une protection adéquate de vos données personnelles. En cas de transfert subséquent vers des pays ne disposant pas de réglementation protectrice des données personnelles, Merck & Co., Inc. s'assurera contractuellement que les données continueront à bénéficier d'une protection équivalente aux principes du Safe Harbor. Les données peuvent être communiquées aux instances ordinaires et/ou professionnelles et publiées en ligne, dans le cadre des dispositions réglementaires ou de procédures de groupe relatives à la transparence des liens avec l'industrie pharmaceutique. Les données peuvent également être communiquées à des entreprises dans le cadre d'accords de développement ou de commercialisation, y compris dans le cadre d'opérations de rapprochement, et notamment à des ayants-droit ou repreneurs dans le cadre du transfert de certaines activités. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux données à caractère personnel vous concernant, du droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement, ainsi que du droit de vous opposer à leur utilisation à des fins de prospection. Vous pouvez exercer ces droits par courrier postal adressé à MSD France, 34 avenue Léonard de Vinci, 92418 Courbevoie cedex, à l'attention du Pharmacien Responsable. MSD France, 34 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie. Tél : +33(0)1 80 46 40 00. S.A.S. au capital de 147.824,07 €. R.C.S. NANTERRE 417 890 589 • SIRET 417 890 589 000 35. Numéro d'identification T.V.A. FR 32 417 890 589. \* restauration à hauteur maximale de 60 euros.

# FORMATION MEDICALE CONTINUE

La formation « **Prise en charge coordonnée en médecine ambulatoire des patients en prévention secondaire après syndrome coronarien aigu** » se déroulera :

● Date .....

● Heure de début.....

● Heure de fin .....

● Lieu .....

Intègrera un repas\*

● La formation sera animée par.....

.....

.....

● Merci de confirmer votre présence auprès de :

..... (MSD France)



UNION NATIONALE DE FORMATION CONTINUE  
ET D'ÉVALUATION EN MÉDECINE CARDIOVASCULAIRE

13 rue Niepce - 75014 Paris - Téléphone : 01.45.42.74.19 - ufcv.org - email : unfcv@wanadoo.fr



Avec le soutien institutionnel de

